

Après la signature du « reste à charge zéro », la ministre de la Santé réaffirme son engagement dans l'accord

L'UNSAF, syndicat national représentatif des audioprothésistes indépendants et salariés, a rencontré le 4 juillet dernier la ministre de la Santé avec les autres acteurs du secteur : le SYNAM, le SYNEA et le pôle audiologie du SNITEM. Cette rencontre, demandée par le syndicat, avait pour objet d'envisager la mise en œuvre de l'accord sur le « reste à charge zéro » signé en juin et de lister les questions restées en suspens.



Copyright : Ministères Sociaux/DICOM/Jacky d. FRENOY

À cette occasion, la ministre a réaffirmé son engagement dans l'accord et le soutien apporté à la filière.

Les différents points en marge de l'accord qui doivent encore être approfondis et traités le seront rapidement. Il s'agit notamment des modalités pratiques concernant l'évolution de l'actuelle offre sans reste à charge destinée aux bénéficiaires de la CMU-c et les modalités de la future offre pour les bénéficiaires de l'ACS, mais aussi les niveaux de remboursements des complémentaires en 2019 et 2020.

Par ailleurs, l'accord du « reste à charge zéro » appelle à une refonte du devis pour plus de clarté et de transparence au bénéfice de l'ensemble des acteurs.

Pour mettre un terme aux publicités trompeuses et abusives, l'UNSAF a invité la ministre à encadrer les pratiques publicitaires en audioprothèse et à mettre en place des règles de bonnes pratiques construites avec la profession.

Enfin, l'UNSAF a proposé que soit lancée une étude sur l'évaluation de l'impact de la prise en charge des troubles auditifs liés au vieillissement sur la prévention du déclin cognitif, dans le cadre du volet recherche du futur Plan national de santé publique (PNSP).

L'UNSAF souhaite poursuivre et intensifier les échanges et le dialogue avec la ministre et ses services afin d'assurer les meilleures conditions possibles de mise en œuvre et de suivi de l'accord, dans l'intérêt des patients déficients auditifs et de la profession.

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 3 500 audioprothésistes de France, quel que soit leur mode d'exercice : indépendants et salariés (mutualistes, sous enseigne et par des indépendants). Il siège notamment à [l'Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#). Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Luis Godinho - 06.88.88.07.83 - contact@unsaf.org